

### Le sujet proposé

« L'idée nationale en Europe, 1789-1923 », n'était, comme chaque année, pas un sujet de nature à surprendre les candidats. Les thématiques induites parcourent en effet le programme de la classe de Première dont l'intitulé général est précisément « *Nations, empires, nationalités (de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale)* ».

« Nations » et « nationalités », sont abordées sous l'angle de la France *et* de l'Europe. Le programme, est-il officiellement indiqué, « suit le fil directeur de l'évolution politique et sociale *de la France et de l'Europe* ».

Il est vrai que la part consacrée à l'étude de la France est plus importante que celle dévolue aux autres pays d'Europe. Mais l'association des deux ensembles est fréquemment rappelée. Comme le souligne le titre du thème 1 (« L'Europe face aux révolutions »), et des éléments du chapitre 2 (« essor du mouvement des nationalités qui remet en cause l'ordre du congrès de Vienne » ; « la circulation des hommes et des idées politiques sous forme d'écrits, de discours, d'associations parfois secrètes » ; « les « poussées révolutionnaires » et nationales de 1848). On notera que le thème 2, qui associe toujours la France et l'Europe, inverse l'importance respective de ces deux ensembles (« La France *dans l'Europe des nationalités* : politique et société, 1848-1871 »), tout en soulignant le rôle de notre pays dans « la construction de nouveaux États par la guerre et la diplomatie » (chap. 3). Les éléments du thème 3 pouvant concerner notre sujet renouent avec un cadre plus proprement français. Qu'il s'agisse du chapitre 1 (« le projet d'unification de la nation autour des valeurs de 1789 et ses modalités de mise en œuvre » ; « les oppositions qui s'expriment » ; « le refus du droit de vote des femmes ») ou du chapitre 2 (« la question ouvrière et le mouvement ouvrier ; « l'immigration et la place des étrangers » ; « l'importance du monde rural et ses difficultés ; « l'évolution de la place des femmes). Le chapitre trois permet de réfléchir à une nation désormais étendue à un empire colonial. Le quatrième et dernier thème de l'année (« La Première Guerre mondiale : le 'suicide de l'Europe' et la fin des empires européens ») invite, avec la mobilisation, le choc de la guerre et la sortie du conflit (« Sortir de la guerre : la tentative de construction d'un ordre des nations démocratiques ») à poursuivre l'étude.

Dans ce contexte, demander aux candidats de réfléchir, sur le temps long, à l'idée nationale dans ses rapports entre la France et l'Europe paraissait assez logique. Comme souvent, on retrouvait un sujet étudié de manière filée sur l'ensemble du programme. Les candidats ne pouvaient manquer de connaissances. Le Concours général d'histoire ne donne pas lieu à des sujets dits de « cours », pour lesquels il suffirait de « réciter » un chapitre ou des parties de chapitre. L'objectif, en présentant des sujets abordant le programme de manière transversale est d'inciter les candidats à faire preuve de réflexion et d'analyse personnelle.

Il fallait ici, au-delà des « nations » et des « nationalités », commencer par définir ce que l'on peut entendre par idée nationale. Puis mesurer les convergences et différences en la matière à l'échelle de l'Europe. Et étudier la manière dont le sens et les implications de l'idée nationale ont évolué au cours de la période. Toute interprétation pouvait être retenue, à partir du moment où elle résultait d'une problématique, était discutée, présentée de manière démonstrative, au moyen d'un plan cohérent et équilibré, illustré d'exemples précis, et exprimée dans une langue adaptée.

## Les productions des candidats

La « nation » étant l'acteur majeur du programme de la classe de Première, les copies de cette année étaient longues, davantage, en moyenne, que lors des sessions précédentes. Mais la plupart comportaient des maladresses ou insuffisances, et sans surprise, ce sont les capacités d'analyse, de démonstration, d'érudition et d'expression qui ont fait la différence.

Un premier travers réside dans un travail de définition hâtif de l'expression-clef du sujet. Peu de candidats se sont sérieusement interrogés sur la présence du mot « idée », accolé au concept de nation, ce qui a souvent généré une définition incomplète et inappropriée de l'idée nationale, ou un emploi soit fourre-tout, soit vide de sens. L'« idée nationale » a ainsi pu être diluée dans le « nationalisme », qui n'en est pourtant qu'une des manifestations, ou interprétée comme l'accession au pouvoir de la nation et ainsi confondue avec le concept de « démocratie », ce qui négligeait l'ancienneté du concept et la contribution des pouvoirs de type monarchique à l'idée nationale en Europe.

Le balisage vigilant des mots du sujet devait permettre de réfléchir aux conceptions, moteurs, manifestations et évolutions de l'idée nationale sur toute la période. Tout type de problématique et de plan (thématique, chronologique, ou mêlant ces deux approches) pouvait être accepté à partir du moment où le candidat faisait montre de sa capacité à travailler le concept dans l'espace-temps imposé. On pouvait notamment interroger les thèmes suivants : le fondement culturel (Fichte) et/ou politique (Renan) de l'idée nationale ; sa portée universaliste et/ou circonscrite aux limites d'un État-nation ; sa construction par la guerre et/ou des politiques internes d'intégration ; son association ambiguë avec la notion d'empire, en particulier mais pas seulement, dans le monde colonial ; le long et évolutif processus d'ancrage de l'idée nationale dans les sociétés européennes ; son prolongement/dévoiement à travers le nationalisme ...

L'approche du sujet est souvent restée largement centrée sur le seul cas français, faisant de la France le cœur et le moteur de la construction de toutes les identités nationales en Europe. Or, si la Révolution française joue un rôle important dans l'émergence de la nation comme concept politique, l'idée nationale se construit et évolue partout en Europe selon des mécanismes qui répondent à des motivations et des contextes qui se jouent à des échelles régionales tout en s'inscrivant dans une dynamique européenne. Beaucoup de candidats ont ainsi produit des argumentations déséquilibrées, parfois exclusivement centrées sur la succession des régimes politiques français, entre Révolution française et mise en place de la III<sup>e</sup> République. L'Europe a été généralement évoquée à travers les indépendances grecque, belge et les unités nationales italienne et allemande. C'était attendu et bienvenu, mais cela n'épuisait pas le sujet. Forts de leur érudition, des candidats ont été capables de proposer d'autres exemples (Espagne, Russie, Pologne, Irlande).

Le sujet s'inscrivait dans un intervalle chronologique qui n'a pas toujours été pris en compte. Malgré les indications du programme (« de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale »), malgré l'insistance mise sur le temps long dans nombre d'intitulés de sujet du Concours général, beaucoup de candidats ont eu du mal à construire une réflexion équilibrée portant sur l'ensemble de la période, jusqu'au démembrement de l'Autriche-Hongrie, voire la disparition du dernier Empire, l'Empire Ottoman, avec les traités de Sèvres (1920) et de Lausanne (1923). Peu de candidats ont su étudier l'évolution de l'idée nationale à l'épreuve de la Première guerre mondiale et lors des traités de l'après-guerre. Ou, de manière plus originale, évoquer son basculement vers une forme de nationalisme radical à travers les événements précurseurs de la marche sur Rome (1922) et du putsch de la brasserie de Munich (1923).

L'utilisation de paragraphes, d'alinéas et des phrases de transition a permis à certains candidats de se distinguer en faisant montre d'une maîtrise technique rendant la lecture et la démonstration fluides. Il ne s'agit pas là seulement de questions de « forme ». La pertinence et la solidité du travail de problématisation dépassent la simple énonciation du sujet sous forme interrogative lors de l'introduction. Elle se mesure régulièrement, au fil du discours, au moyen de bilans et de transitions. L'absence fréquente de véritables paragraphes et de phrases de transition nuit fortement à la structuration des copies. Car les parties ressemblent alors à des « blocs », rendant la pensée du candidat parfois difficile à suivre. Comme chaque année, rappelons aussi que nombre de copies présentant par ailleurs présenter de bonnes choses sont lourdement handicapées voire éliminées du fait d'erreurs grossières, de contre-sens importants, et d'une orthographe par trop défaillante.

### **Conseils en vue des sessions futures**

Il faut commencer par mener une analyse fine des thèmes du programme afin de repérer les notions, thématiques, espaces et périodes à travailler. Puis anticiper et inscrire le travail de préparation sur la longue durée. Le concours ayant lieu au mois de mars, le candidat dispose de six à sept mois environ à partir de la rentrée pour mener à son terme son planning de travail (en n'omettant pas d'inclure les thèmes qui n'auront pas encore été enseignés par le professeur à la date du concours).

Sur le fond, le travail proprement dit consiste en des lectures personnelles, complémentaires aux cours dispensés en classe. Pour cela, le candidat dispose des manuels généralistes de premier cycle universitaire, mais aussi de revues de vulgarisation historique dont les index, parfois en ligne, permettent d'identifier les numéros ou articles en liens avec le programme. Ces outils doivent permettre d'élaborer les chronologies thématiques, fiches de lectures et de révision, lexiques, notices sur les personnages, recueils de citations nécessaires à une appropriation consistante des connaissances. Il est conseillé de veiller à diversifier les exemples pour ne pas rester tributaire des seuls « points de passage et d'ouverture » traités en classe.

Outre la maîtrise la plus large possible des connaissances, les candidats sont encouragés, en groupe de travail ou avec leurs professeurs, à mener un travail de recension de la réflexion historiographique couvrant la période du programme de Première. Une fiche résumant la thèse d'un historien accompagnée d'une ou deux citations permet aux candidats d'enrichir de manière stimulante leur réflexion.

Il faut aussi s'entraîner à la méthode de la composition, dont le jury attend une vraie maîtrise des règles formelles : une introduction conséquente (accroche pertinente, travail vigilant de définition et de contextualisation du sujet, formulation de la problématique, annonce du plan), des parties cohérentes, soigneusement séparées par des temps de transition ; enfin, un plan qui n'est ni suggéré par une consigne, ni par la leçon travaillée en classe. Les sujets choisis par le jury ne sont en effet pas des « questions de cours ». Ce choix est volontaire, il vise à valoriser la capacité à *construire une réflexion personnelle*.

À travers l'exercice de la composition, les candidats doivent en effet passer un cap : celui de la problématisation. Il ne s'agit pas uniquement de décrire des faits en lien avec le sujet, mais d'organiser et de formuler ses connaissances de manière à répondre à la problématique posée en introduction, et ce tout au long de la copie. À cet égard, une modalité de travail intéressante consiste en la construction de plans détaillés à partir de sujets d'entraînement, extraits des annales du concours ou bien élaborés par le professeur accompagnateur. Cet exercice mené régulièrement et de manière collégiale aide grandement à enraciner des réflexes : celui d'analyser les sujets ; d'élaborer une problématique (qui ne peut plus être à ce

stade, nous le rappelons encore, la reformulation du sujet sous une forme interrogative) ; de construire un plan en cohérence avec la problématique choisie et l'espace-temps imposé par le sujet.

La maîtrise de la langue doit, aussi, être entretenue. Outre les conseils de leurs professeurs, les candidats gagneraient à mener un travail autonome sur ce point, en identifiant par exemple leurs fautes récurrentes (principalement de conjugaison) et en s'astreignant à les corriger, via une révision des règles ou des exercices en ligne.